Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601899-20260409-2026_27-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2026/27

Date de convocation :
1er avril 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 14
Absent représenté : 1

L'an deux mil dix-vingt-six, le jeudi 09 avril à vingt heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle du conseil municipal sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. LE BRETON Bernard, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon, Mme LE GARREC Julie, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. KIELWASSER Alexandre, Mme GICQUEL Sandrine, M. LE BIHAN Jean-Marc, Mme LE MOIGNINC Laure, M. MAMODE Karhim, Mme DANET Éloïse, M. LE BLAY Brice.

ÉTAIT ABSENT REPRÉSENTÉ :
M. GUILLARD André donne pouvoir à M. Philippe ALLAIN.

Mme GICQUEL Claudine a été désignée secrétaire de séance.

****

OBJET :
Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget lotissement 10501.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et l.2343-1 et 2,
VU le Code des Communes et notamment les articles R.241-1 à 4, R.241-6 à 15, R.241-16 à 33.
VU la délibération du conseil municipal n°2025/28 en date du 27 mars 2025 approuvant le budget primitif de l'exercice 2025,

Le Maire expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du budget de l'exercice 2025,
Hors la présence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal est invité à approuver le compte financier unique pour l'année 2025 siégeant sous la présidence de Mme Manon GUEGAN, conformément à l'article L.2121-14 du CGCT,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

ADOPTE le compte financier unique de l'exercice 2025 arrêté comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
FONCTIONNEMENT	**50 957,85€**	**49 610,98€**	**-1 346,87€**
INVESTISSEMENT	**29 983,80€**	**0,00€**	**- 29 983,80€**
TOTAL	**80 941,65€**	**49 610,98€**	**- 31 330,67€**

ADOPTÉ : à 13 voix pour
à 1 abstention (M. Jean-Marc LE BIHAN)

Le Maire
Bernard LE BRETON

Mairie de Radenac (Morbihan)